Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

VILLE D'ORANGE – BUDGETS PRIMITIFS 2026

Présentation brève et synthétique

à destination des élus et des citoyens

retraçant les informations financières essentielles, destinées à l'information des citoyens

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

TABLE DES MATIERES

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE 3
II- ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE 4
III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2026 4
1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026 5
1-1) Les recettes de fonctionnement 2026 5
1-2) Les dépenses de fonctionnement 2026 6
2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 7
2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2026 7
2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2026 8
2-3) Crédits d'investissement pluriannuels 9
IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES 10
V- BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING) 11
VI- LA FISCALITE 2026 11
VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL 12
VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL 13
1) Niveau d'endettement de la collectivité 13
2) Caractéristiques de la dette 13
IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL 13
X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL 14
XI- CONCLUSION 15

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Chaque année, les collectivités territoriales doivent procéder au vote de divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et les Budgets Primitifs (BP).

A partir de l'exercice 2025, les CG et CA sont remplacés par un document unique le Compte Financier Unique (CFU) qui a pour but de retracer dans un seul document les anciens CG et CA. Il est élaboré conjointement entre la commune et le Trésor Public. Il a pour vocation de donner une plus grande lisibilité a l'exécution budgétaire de notre commune.

La comptabilité publique a établi la règle de séparation entre l'ordonnateur (c'est-à-dire celui qui décide des dépenses et des recettes, ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et le trésorier (celui qui exécute les dépenses et les recettes, ici le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : le budget s'inscrit sur une année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : l'ensemble du budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses. Il n'y a pas d'affectation de recettes à une dépense précise, sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Le Compte Financier Unique retranscrit les écritures passées par le Trésorier et la Commune qui doivent être en absolue concordance. Il doit être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe d'un côté les recettes courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat et les redevances et de l'autre les dépenses liées au fonctionnement courant comme le personnel, l'énergie, les consommables, les contrats, les subventions aux associations etc…

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la Commune comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

II- ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE

Le contexte budgétaire français actuel est marqué par une crise profonde des finances publiques qui se traduit notamment par un dérapage du déficit de l'Etat et un creusement de la dette publique depuis 2022.

Croissance
Les prévisions officielles et consensuelles pour **la France en 2026** indiquent une croissance du PIB **autour de 0,9 % à 1,0 %**.
Cette croissance est modérée et reflète une reprise lente de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

Inflation
L'inflation devrait rester **relativement faible**, avec des prévisions autour de **1,3 % à 1,5 % selon les sources** (Banque de France, FMI, OCDE, Commission européenne).

Marché du travail et finances publiques
Le **taux de chômage pourrait rester relativement élevé** (proche de 7,7 % à 8,0 %), reflétant des tensions structurelles sur le marché du travail.
Le **déficit public** devrait rester substantiel en 2026 (autour de 4,7 % à 5,2 % du PIB selon les estimations).

Contexte récent
Fin 2025, la croissance de l'économie française a légèrement dépassé les attentes, avec une progression autour de **0,9 % pour l'année**, poussée notamment par les exportations.
Certaines analyses soulignent néanmoins des défis persistants liés à la compétitivité et à la dette publique.

Principales tendances & risques pour 2026 :

Tendances positives :

- Croissance mondiale modérée mais stable.
- Inflation en baisse dans de nombreux pays développés.
- Poussée technologique (IA) susceptible de stimuler la productivité.

Risques persistants :

- Incertitudes liées aux politiques commerciales et géopolitiques.
- Pressions structurelles sur l'emploi et la productivité dans plusieurs grands pays.
- Vulnérabilité budgétaire (déficits publics élevés) dans certaines économies avancées.

III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

Le budget 2026 a été élaboré dans un contexte marqué par une forte incertitude, notamment en raison de l'instabilité politique nationale. Celle-ci a entraîné un retard important dans l'adoption de la loi de finances et a modifié à plusieurs reprises ses impacts sur les finances locales.

Dans ce cadre, les prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2026 affichent une légère hausse (+3,25 %). Les principaux postes budgétaires — charges à caractère général et charges de personnel — demeurent globalement stables, tandis que les chapitres « autres charges de gestion courante » et « charges financières » progressent. Ces augmentations s'expliquent par la revalorisation des contributions obligatoires versées à diverses institutions (comme le SDIS) et, sur le volet financier, par le remboursement en année pleine du dernier emprunt contracté en 2025.

Les recettes de fonctionnement évoluent dans le même sens, principalement sous l'effet de l'augmentation de l'excédent de fonctionnement et de la revalorisation mécanique des bases d'imposition des ménages et des entreprises. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une gestion stricte, tandis que les recettes sont optimisées chaque fois que cela reste possible.

Présentation du budget principal 2026 :

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE BP 2026

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	48 961 058,94 €	48 961 058,94 €
Investissement	21 686 663,21 €	21 686 663,21 €
Total	**70 647 722,15 €**	**70 647 722,15 €**

Ce tableau tient compte de la reprise et de l'affectation des résultats 2025 et des Restes à Réaliser.

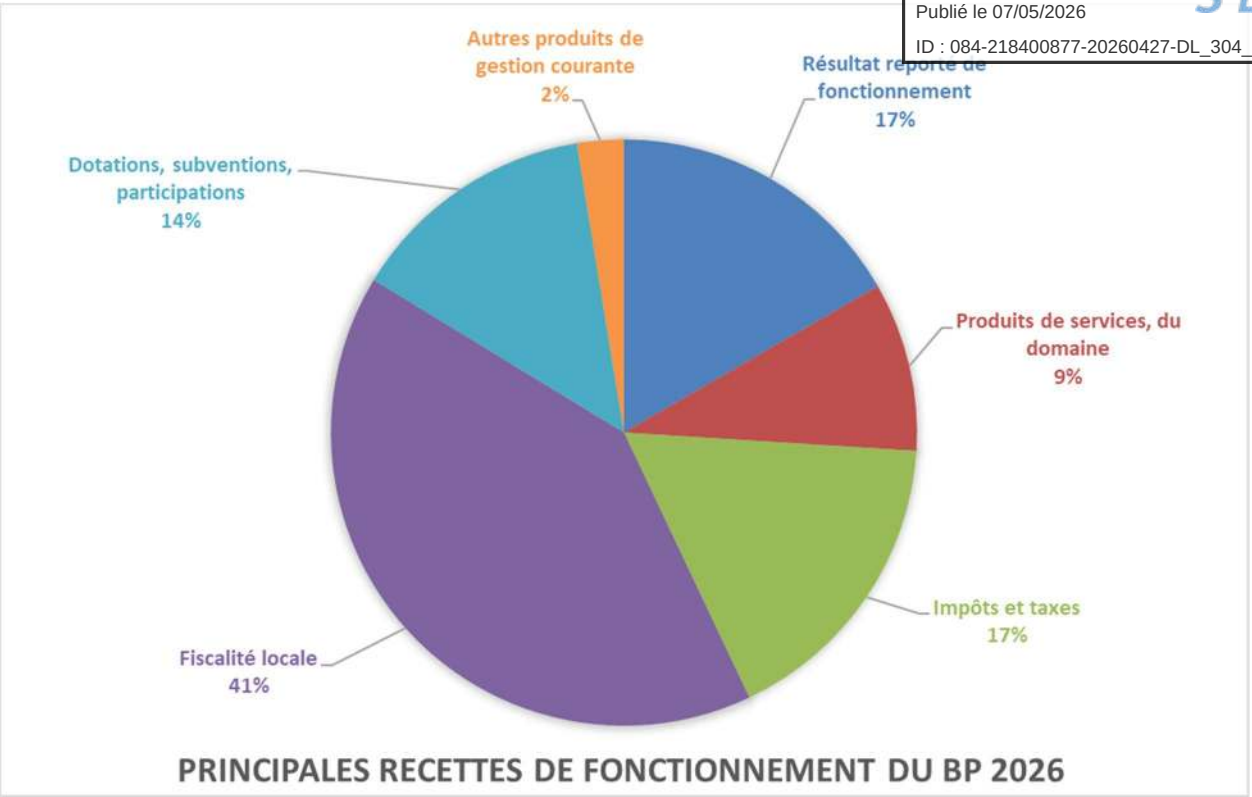
1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

1-1) Les recettes de fonctionnement 2026

Les prévisions de recettes de fonctionnement affichent une légère hausse (+3,25 %), et ce malgré le désengagement continu de l'État envers les collectivités ainsi que la décision de ne pas augmenter la fiscalité des contribuables orangeois, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises. Le résultat reporté progresse de 22,53 %, signe d'une gestion rigoureuse et prudente des finances de la Ville d'Orange.

Les chapitres « impôts et taxes » et « dotations », qui constituent les principales ressources de fonctionnement, restent stables, conformément à la volonté de la nouvelle équipe municipale de maintenir les taux inchangés.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

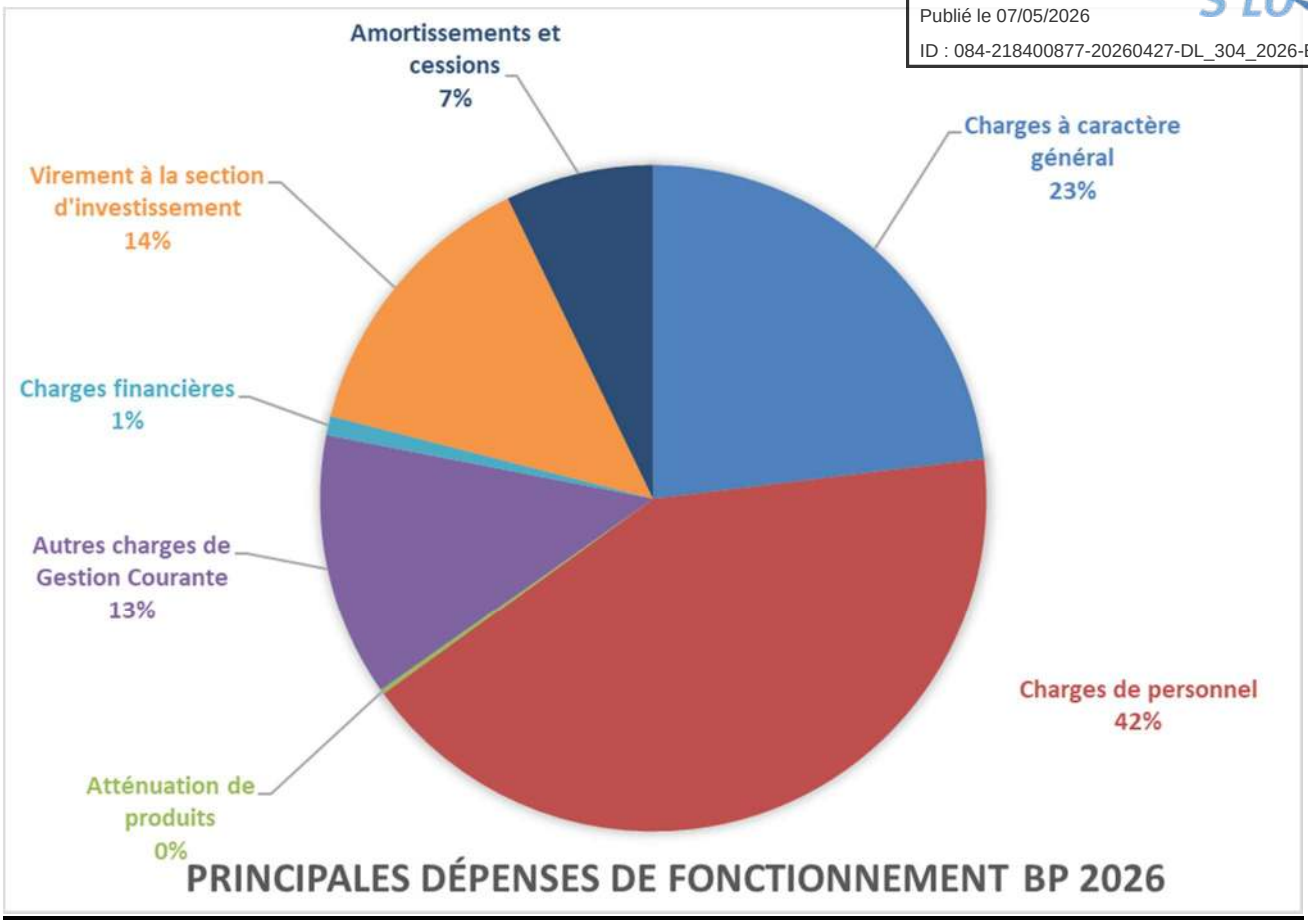


1-2) Les dépenses de fonctionnement 2026

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse globale de 3,25 %, en cohérence avec l'évolution des recettes. Le chapitre relatif aux dépenses de personnel reste quasiment stable (+0,45 %), alors même que le glissement vieillesse-technicité représente à lui seul près de 2 % d'augmentation annuelle.

Les charges de gestion courante diminuent de 5,02 %. Ce poste regroupe notamment les subventions, participations et contributions — souvent obligatoires — dont les montants sont ajustés par les organismes bénéficiaires en fonction de leurs besoins et de l'inflation.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF



2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

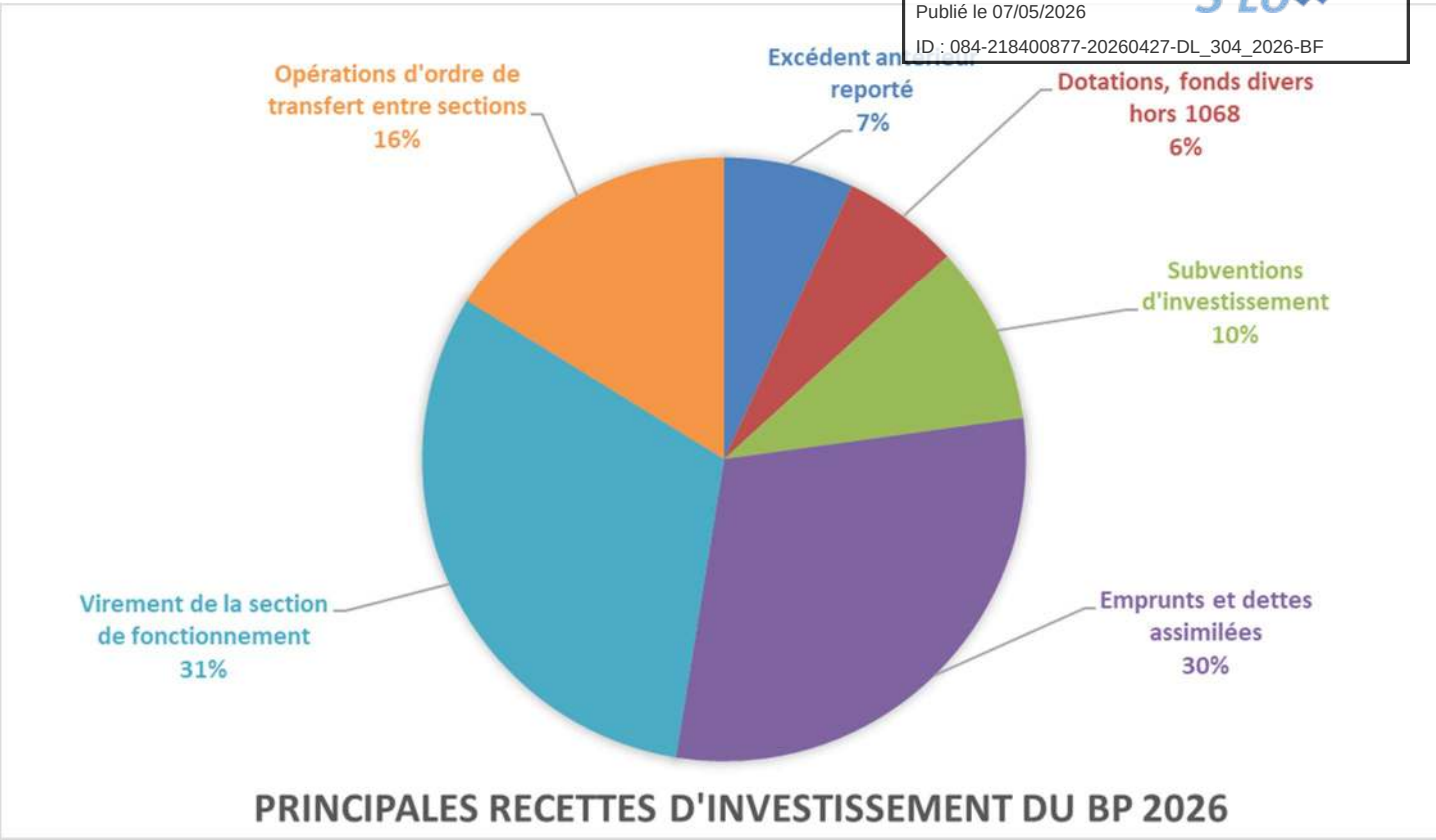
La section d'investissement enregistre une progression de 7,46 %. Cette hausse s'explique principalement par des inscriptions de dépenses d'équipement plus élevées qu'en 2025.

2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2026

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est en forte diminution, principalement en raison de la baisse marquée de l'excédent d'investissement cumulé, elle-même liée à l'absence de recours à l'emprunt en 2025. Sans emprunt, les travaux sont majoritairement financés par l'excédent, ce qui explique cette réduction importante.

Les autres chapitres suivent une dynamique similaire à celle observée en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF



2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2025

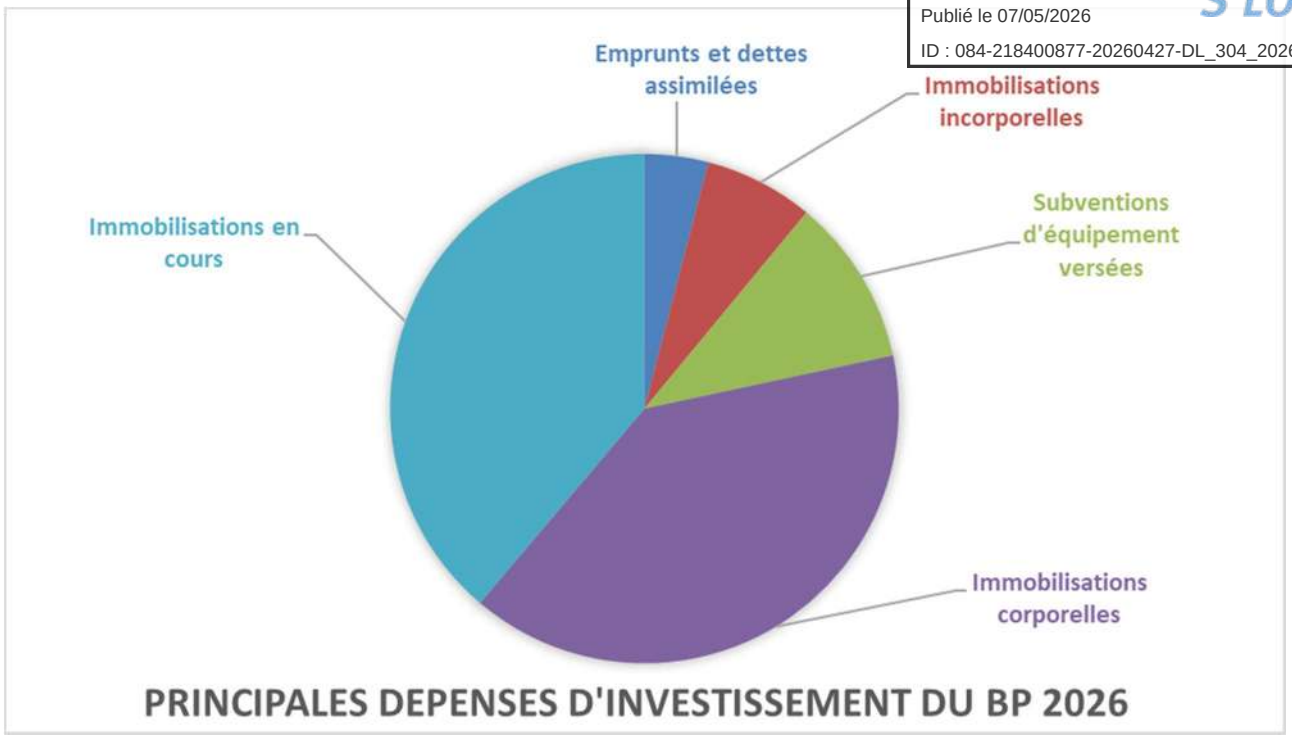
Les dépenses d'investissement diminuent d'un budget primitif à l'autre dans les mêmes proportions que les recettes, passant de 26,33 M€ en 2025 à 21,69 M€ en 2026. Il est à noter que 93,08 % des crédits inscrits sont consacrés à l'investissement « noble », c'est-à-dire aux dépenses d'équipement (travaux, acquisitions de terrains et d'immeubles).

La hausse de 7,46 % des dépenses d'équipement s'explique par l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs en 2026.

La priorité du budget 2026 sera de poursuivre les travaux en cours tout en amorçant une réflexion sur de nouveaux projets, dans un contexte de contrainte budgétaire renforcée par la crise économique. En effet, la hausse du coût de la vie — notamment celle des matières premières — réduit mécaniquement la capacité d'investissement à recettes constantes, les entreprises appliquant des révisions tarifaires à la hausse.

On notera également la présence du chapitre 454, dédié à l'exercice des pouvoirs du Maire en matière de sécurité des biens en péril. Lorsqu'un bien appartenant à un propriétaire privé non identifiable ou non solvable met en danger la sécurité des usagers, la Commune doit en assurer la mise en sécurité, voire réaliser les travaux nécessaires. Elle engage ensuite les démarches pour récupérer les sommes auprès du propriétaire. Une enveloppe de 0,28 M€ est prévue en 2026, contre 0,49 M€ en 2025.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF



2-3) Crédits d'investissement pluriannuels

On distingue les investissements pluriannuels déjà engagés (AP/CP) de ceux prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

Les AP/CP concernent les opérations d'investissement déjà lancées ou sur le point de l'être, dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation s'étale sur au moins deux ans. L'**Autorisation de Programme (AP)** fixe le coût global de l'opération ainsi que sa durée d'exécution. Les **Crédits de Paiement (CP)** correspondent à la répartition annuelle de cette AP, permettant de sécuriser chaque année les montants nécessaires à la bonne conduite des travaux.

Toute modification du montant ou de la durée d'une AP doit faire l'objet d'une délibération soumise au Conseil municipal. Il en va de même pour les CP, qui représentent le plafond de dépenses autorisé pour l'année en cours : en cas d'insuffisance, une nouvelle délibération doit être présentée.

Au total, sept AP/CP sont actuellement en cours, pour des durées allant de 3 à 10 ans. Le montant cumulé des AP atteint 53,51 M€, tandis que les CP inscrits au budget 2026 s'élèvent à 8,51 M€.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) Ré						
Dénomination de l'AP/CP	Date début opération	Sens	Montant AP vôtée en TTC	Réa 31/12/2025	Budgétisé 2026	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	2015	Dépenses	9 001 012,00 €	8 546 831,21 €	239 688,00 €	214 492,79 €
		Recettes	4 087 899,00 €	3 688 898,28 €	30 000,00 €	369 000,72 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	2019	Dépenses	10 621 000,00 €	3 198 083,02 €	3 388 763,00 €	4 034 153,98 €
		Recettes	2 530 210,56 €	514 005,98 €	580 000,00 €	1 436 204,58 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	2021	Dépenses	11 268 000,00 €	3 929 919,38 €	1 538 097,00 €	5 799 983,62 €
		Recettes	1 367 220,00 €	1 000 517,56 €	0,00 €	366 702,44 €
Déviation routière Orange	2021	Dépenses	7 500 000,00 €	4 772 189,41 €	2 153 209,00 €	574 601,59 €
		Recettes	207 825,56 €	0,00 €	207 825,56 €	0,00 €
Réhabilitation hall des expositions	2024	Dépenses	2 660 000,00 €	79 239,24 €	200 624,00 €	2 380 136,76 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	2022	Dépenses	8 456 062,00 €	8 131 624,96 €	324 340,00 €	97,04 €
		Recettes	748 002,08 €	82 157,08 €	665 845,00 €	0,00 €
Construction d'un poste de police	2022	Dépenses	4 000 000,00 €	2 857 196,63 €	668 048,00 €	474 755,37 €
		Total Dépenses	53 506 074,00 €	31 515 083,85 €	8 512 769,00 €	13 478 221,15 €

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Il présente l'ensemble des opérations d'investissement en cours ou envisagées, qu'elles aient déjà débuté ou non. Ces projets peuvent évoluer, être ajustés ou même supprimés au fil du temps afin de s'adapter aux besoins et aux transformations de la Commune.

Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'ORANGE 2026 - 2031																		
Dénomination de l'Opération	Durée prévisible	Dépenses / Recettes	Montant total prévisionnel	Réalisé total au 31/12/2025	Reliquat au 31/12/2025	Budgétisé 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Prévision 2030	Prévision 2031	Prévision 2032	Prévision 2033	Prévision 2034	Prévision 2035	emprunts + recettes propres investissement	autofinancement	
AP/CP CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE		Dépenses	9 001 012 €	8 546 831 €	454 181 €	239 688 €	214 493 €									0 €	4 945 173 €	
		Recettes	4 055 839 €	3 688 899 €	366 940 €	0 €												
AP/CP MISE EN SECURITE ET EN VALEUR COLLINE SAINT EUTROPE		Dépenses	10 621 000 €	3 198 083 €	7 422 917 €	3 388 763 €	976 000 €	3 058 154 €								0 €	7 284 708 €	
		Recettes	3 336 292 €	423 371 €	2 912 921 €	580 000 €	490 000 €	1 842 921 €										
AP/CP CREATION PARCOURS PATRIMONIAL, MUSEES ET HOTEL DIEU		Dépenses	11 268 000 €	3 929 919 €	7 338 081 €	1 538 097 €	1 146 356 €	4 653 628 €								0 €	9 076 800 €	
		Recettes	2 191 200 €	647 949 €	1 543 251 €	719 271 €	350 100 €	473 880 €										
AP/CP DEVIATION ROUTIERE ORANGE		Dépenses	7 500 000 €	4 772 189 €	2 727 811 €	2 153 209 €	574 602 €	0 €								7 500 000 €	0 €	
		Recettes	7 707 826 €	0 €	7 707 826 €	207 826 €	0 €											
AP/CP REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS + BOULODROME		Dépenses	2 660 000 €	79 239 €	2 580 761 €	200 624 €	269 185 €	2 110 952 €								0 €	2 660 000 €	
AP/CP CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET		Dépenses	8 456 062 €	8 131 625 €	324 437 €	324 340 €	97 €									6 500 000 €	7 708 060 €	
		Recettes	748 002 €	82 157 €	665 845 €	665 845 €	0 €											
AP/CP CONSTRUCTION POSTE DE POLICE		Dépenses	4 000 000 €	2 857 197 €	1 142 803 €	688 048 €	454 755 €									0 €	4 000 000 €	
Réhabilitation chapelle saint-louis		Dépenses	150 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €										0 €		
ADAP		Dépenses	1 224 000 €	580 713 €	643 287 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	43 287 €							0 €	1 224 000 €	
Abords Gymnase Trintignant		Dépenses	279 653 €	0 €	279 653 €	279 653 €										0 €	279 653 €	
Isolation annexe groupe scolaire du Grès		Dépenses	10 500 €	0 €	10 500 €	10 500 €										0 €	10 500 €	
Couverture terrain de boules la Brunette		Dépenses	260 000 €	0 €	260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €							0 €	260 000 €	
Sanitaires Groupe scolaire Pourtoule		Dépenses	210 000 €	0 €	210 000 €	210 000 €										0 €	210 000 €	
Mex Groupe scolaire des Sables		Dépenses	200 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €										0 €	200 000 €	
Rénovation GAPP Castel		Dépenses	330 000 €	0 €	330 000 €	330 000 €										0 €	330 000 €	
Rénovation bureaux service population		Dépenses	246 000 €	0 €	246 000 €	246 000 €										0 €	246 000 €	
Aire de jeux des Courrèges		Dépenses	720 000 €	0 €	720 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	720 000 €						0 €	720 000 €	
Nouvelle sinstallations vidéo surveillance		Dépenses	120 000 €	0 €	120 000 €	120 000 €										0 €	120 000 €	
Extérieurs Services Techniques		Dépenses	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €					0 €	3 000 000 €	
Rénovation toiture hôtel de ville		Dépenses	190 000 €	0 €	190 000 €	190 000 €										0 €	190 000 €	
Remplacement cuve carburant		Dépenses	55 000 €	0 €	55 000 €	55 000 €										0 €	55 000 €	
Etanchéité DOJO		Dépenses	120 625 €	0 €	120 625 €	120 625 €										0 €	120 625 €	
Vestiaires stade Costa		Dépenses	350 000 €	0 €	350 000 €	0 €	350 000 €									0 €	350 000 €	
Rénovation Maison Des Associations		Dépenses	280 000 €	0 €	280 000 €	280 000 €										0 €	280 000 €	
Mise en sécurité bâtiment des chorégies		Dépenses	126 000 €	0 €	126 000 €	126 000 €										0 €	126 000 €	
Etanchéité Palais des Princes		Dépenses	377 200 €	0 €	377 200 €	377 200 €										0 €	377 200 €	
Toiture ferme des Courrèges		Dépenses	10 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €										0 €	10 000 €	
Réaménagement école Mistral		Dépenses	296 000 €	0 €	296 000 €	296 000 €										0 €	296 000 €	
Couvertue modélisme		Dépenses	97 000 €	0 €	97 000 €	97 000 €										0 €	97 000 €	
Etanchéité local SUEZ		Dépenses	104 000 €	0 €	104 000 €	104 000 €										0 €	104 000 €	
Maison art déco Mistral		Dépenses	200 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €										0 €	200 000 €	
Toiture club de plongée		Dépenses	100 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €										0 €	100 000 €	
Réfection plages piscine l'Attente		Dépenses	50 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €										0 €	50 000 €	
Démolition local escrime		Dépenses	70 000 €	0 €	70 000 €	70 000 €										0 €	70 000 €	
Démolition local Laroyenne		Dépenses	110 000 €	0 €	110 000 €	110 000 €										0 €	110 000 €	
Réfection toiture pongiste		Dépenses	84 000 €	0 €	84 000 €	84 000 €										0 €	84 000 €	
Construction d'une piscine		Dépenses	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 000 €	5 000 000 €	2 000 000 €					0 €	12 000 000 €	
Rénovation aile sud du conservatoire		Dépenses	3 920 000 €	0 €	3 920 000 €	420 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €								0 €	3 920 000 €	
FLOTTE AUTOMOBILE 21828		Dépenses	1 988 000 €			188 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	1 988 000 €	
INFORMATIQUE 21838		Dépenses	2 494 500 €			244 500 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	2 494 500 €	
MOBILIER 2184		Dépenses	499 850 €			49 850 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	499 850 €	
LOGICIELS 2051		Dépenses	1 981 750 €			181 750 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	1 981 750 €	
RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT		Recettes	60 000 000 €			6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	74 000 000 €		
TOTAL PPI Dépenses		Dépenses	150 860 652 €	32 095 797 €	54 295 255 €	19 568 347 €	15 725 488 €	22 557 733 €	11 493 287 €	13 670 000 €	9 950 000 €	6 450 000 €	6 450 000 €	6 450 000 €	6 450 000 €	0 €		
TOTAL PPI Recettes		Recettes	78 039 159 €	4 842 376 €	13 196 783 €	8 172 942 €	6 840 100 €	8 316 801 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	88 000 000 €		
															Total autofinancement		75 473 819 €	

IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

- Budget annexe Pompes funèbres :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE BP 2026

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 263 392,56 €	1 263 392,56 €
Investissement	700 730,34 €	700 730,34 €
Total	**1 964 122,90 €**	**1 964 122,90 €**

- Budget annexe Crematorium :

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM VILLE D'ORANGE BP 2026

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 778 415,45 €	1 778 415,45 €
Investissement	1 377 091,78 €	1 377 091,78 €
Total	**3 155 507,23 €**	**3 155 507,23 €**

- Budget annexe Parking souterrain :

BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE VILLE D'ORANGE BP 2026

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	293 676,49 €	293 676,49 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	**293 676,49 €**	**293 676,49 €**

V- BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING)

Budget consolidé 2026 (budget principal et budgets annexes Pompes funèbres, Crematorium et Parking) :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	52 296 543,44 €	52 296 543,44 €
INVESTISSEMENT	23 764 485,33 €	23 764 485,33 €
TOTAL	76 061 028,77 €	76 061 028,77 €

VI- LA FISCALITE 2026

Les taux d'imposition des ménages **RESTENT STABLES** en 2026.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

	2019	2020	2021	2022	202			
Taux taxe d'Habitation	0,1461	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé
Taux taxe habitation Résidences Secondaires	/	/	/	/	0,1457	0,1457	0,1457	0,1457
Taux Taxe Foncier Bâti	0,2047	0,2047	0,356	0,356	0,3551	0,3551	0,3551	0,3551
Taux Taxe Foncier Non Bâti	0,4881	0,4881	0,4881	0,4881	0,4869	0,4869	0,4869	0,4869

VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne Brute	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-348 933 €	-1 394 621 €	-628 887 €	132 964,13 €
Epargne de Gestion	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-298 655 €	-1 121 496 €	-167 473 €	564 815,80 €
Epargne nette	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-848 933 €	-1 894 621 €	-1 453 887 €	-260 184,20 €

L'épargne brute s'est renforcée entre 2025 et 2026, notamment grâce à l'optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement menée par la Ville d'Orange.

Un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement est engagé afin de retrouver un niveau d'épargne « prudentielle » indispensable au bon fonctionnement de la Commune. Toutefois, la conjoncture économique actuelle et l'inflation qui en découle pourraient freiner cette dynamique d'économies.

Les prévisions d'épargne du budget principal 2026 sont en amélioration par rapport à 2025. Ce niveau devrait encore progresser lors du compte administratif, en raison d'estimations prudentes sur les recettes et d'un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement inférieur à 100 %.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement ***moins*** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement.

Epargne de Gestion : épargne brute ***plus*** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : épargne de gestion ***moins*** annuité du capital de la dette ***ou*** épargne brute ***moins*** remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : Les montants indiqués pour 2026 correspondent à une exécution théorique du budget à 100 %. Or, chaque année, le niveau réel d'exécution est inférieur, ce qui permettra à ces chiffres d'être réévalués à la hausse lors du prochain Compte financier unique.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

1) Niveau d'endettement de la collectivité

Objet	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/2025	Capital restant dû au 01/01/2026
Construction groupe scolaire Charlemagne au Coudoulet	6 500 000,00 €	6 500 000,00 €	6 175 000,00 €
Déviation RN7	7 500 000,00 €	6 875 000,00 €	6 375 000,00 €
TOTAL	**14 000 000,00 €**	**13 375 000,00 €**	**12 550 000,00 €**

2) Caractéristiques de la dette

Objet	Montant emprunté	Taux	Durée (en année)	Montant des échéances 2026
Construction groupe scolaire Charlemagne au Coudoulet	6 500 000,00 €	3,25 fixe	20	521 726,57 €
Déviation RN7	7 500 000,00 €	3,80 fixe	15	735 125,00 €
TOTAL ANNUITES 2026 (intérêts + capital)				**1 256 851,57 €**

IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

Les ratios du BP 2026	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fontionnement / habitant	1 333 €	1 299 €
2 - Produit des impositions directes / habitant	608 €	719 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 338 €	1 494 €
4 - Dépenses d'équipement brut / habitant	688 €	344 €
5 - Encours de la dette / habitant	427 €	1 006 €
6 - DGF / habitant	170 €	198 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	50,01%	61,60%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	118,14%	93,60%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	51,39%	23,10%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	31,95%	67,40%

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2023 (source : collectiviteslocales.gouv.fr)

* le montant des dépenses de personnel est réduit des mises à disposition auprès du Pays d'Orange en Provence (POP) et des remboursement des frais de personnel des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

L'interprétation globale de ces ratios est la suivante :

La Ville d'Orange dispose de ressources plus limitées en raison d'une fiscalité locale moins élevée (notamment la taxe foncière et la taxe foncière sur le non-bâti), d'une moindre participation de l'État (en particulier via la Dotation Globale de Fonctionnement) ainsi que d'une masse salariale réduite.

X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➢ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2026 :

- 22 catégories A
- 69 catégories B
- 398 catégories C

➢ Charges de personnel prévisionnelles pour 2025 :

En 2026, les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :

- La principale augmentation concerne la cotisation **CNRACL : 260 000 €.** Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, qui est entré en vigueur au 1er janvier 2025, augmente de 3 points par an le taux de la cotisation patronal de la CNRACL. En 2026, le taux de cotisation passera de 34,65 % à 37,65 %. Il atteindra 43,65 % en 2028. Entre 2025 et 2028, ce décret aura pour incidence une augmentation de plus d'un million d'euros à effectif constant sans tenir compte d'éventuelles augmentations (valeur du point, SMIC, premiers indices des grilles, GVT, etc.) qui impactent cette cotisation. Soit une hausse à minima de 5% du chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 084-218400877-20260427-DL_304_2026-BF

- Augmentation de la cotisations retraite IRCANTEC (contractuels) et assurance vieillesse déplafonnée (URSSAF)

Toutefois **ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises à disposition** d'agents auprès de :

- Du Pays d'Orange en Provence : 1 300 000 €
- Du CCAS : 22 000 €
- Des budgets annexes - Pompes funèbres et crématorium : 650 000 €

Le budget principal prend en charge l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés, y compris ceux relevant des budgets annexes. Pour ces derniers, une refacturation est effectuée afin de leur imputer la part des charges qui leur revient, ce qui neutralise la dépense dans le budget principal grâce à une recette en contrepartie.

De la même manière, lorsqu'une partie du personnel est mise à disposition d'autres collectivités, une refacturation identique est réalisée afin de répartir équitablement les coûts.

XI- CONCLUSION

Malgré la conjoncture économique difficile et les incertitudes liées aux différents conflits, le budget 2026 a pu être élaboré de manière sincère. La nouvelle gouvernance pourra, en toute légitimité, y apporter les ajustements qu'elle jugera nécessaires afin de l'adapter à son projet de mandature.

Le budget principal demeure dynamique, tout en continuant de subir les effets du désengagement de l'État, que ce soit à travers la baisse de ses dotations ou le transfert de compétences non financées.

L'année 2026 devrait s'inscrire dans la continuité des précédentes, avec la volonté de maintenir un niveau de services constant tout en poursuivant des investissements importants en matière d'équipements et d'infrastructures au bénéfice des Orangeois.

Grâce à des taux d'imposition parmi les plus bas et à une gestion rigoureuse de ses dépenses, Orange est reconnue pour la bonne maîtrise de ses finances publiques.

La Commune restera par ailleurs attentive aux futures réformes, aux transferts de compétences et aux nouveaux projets, afin d'optimiser encore davantage sa situation financière.